

HAUTES-ALPES La diminution de la taxe pour frais de chambre (TFC) impacte les chambres de commerce et d'industrie

CCI 05 : des suppressions de postes à venir

Face aux baisses successives de ses ressources fiscales, la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes prévoit de supprimer des postes en 2019.

Dans un contexte national de baisses des ressources fiscales affectées aux CCI, la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes prévoit de supprimer des postes. Les antennes de Gap et de Briançon sont concernées. Si l'on ne connaît pas pour l'heure toutes les modalités, ces suppressions pourraient intervenir dès cette année, comme nous l'a confirmé Éric Gorde, en marge des Trophées de l'entreprise, une soirée de promotion des acteurs économiques du territoire qui s'est déroulée à Gap vendredi dernier.

Le président de la CCI 05 – ni par la suite son directeur Matthieu Badinier –, n'a pas souhaité communiquer le nombre de postes menacés. La CCI des Hautes-Alpes compte aujourd'hui 35 permanents (centre de formation compris).

Pour les petites chambres, les ressources fiscales représentent une grande partie du budget

Depuis 2013, les chambres de commerce et d'industrie vivent une période noire. Les



La CCI des Hautes-Alpes, comme d'autres chambres de commerces et d'industrie, fait face à des baisses de ressources successives. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

ressources qui leur sont affectées sont en baisse conséquente depuis lors. En 2018 encore, le gouvernement a prévu de baisser de façon drastique la taxe pour frais de chambre (TFC). Ces coups de rabot se succèdent et un nouvel épisode est prévu dans les prochaines années. Cette ponction est destinée à assurer la contribution des CCI au redressement des comptes publics. Elle implique des choix douloureux dans les chambres consulaires.

La taxe pour frais de chambre perçue par la chambre

régionale de commerce et d'industrie est ainsi passée de 62,4 millions d'euros en 2018 à 53,7 millions d'euros en 2019. La CRCI la redistribue ensuite aux chambres consulaires départementales. Problème : si elle répercute uniformément cette baisse, l'impact dans les petites chambres rurales est bien supérieur à celui des grosses CCI qui disposent d'autres ressources.

Ainsi, la TFC compte pour 80 % des ressources de fonctionnement de la CCI 04, contre 30 % à Nice. Pour la CCI 05, cela représente

85 % du budget. « Nos ressources ont baissé de 31 %. Notre budget est passé de 2 millions à 1,4 millions d'euros. D'ici trois ans, il sera de 800 000 euros », alerte Éric Gorde, qui prône une réforme des CCI.

Face à cette trajectoire fiscale très compliquée, les élus consulaires des Alpes du Sud comptent deux alliés. Le président de la CRCI est Roland Gomez, patron de la société d'intérim Proman, basée à Manosque.

Et le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale est Joël Giraud, député LREM

des Hautes-Alpes.

Devant la menace pesant sur les petites CCI rurales (les plus fragiles financièrement), il a fait adopter un dispositif dans la loi Pacte dont le vote définitif est prévu le 11 avril prochain. Ce dispositif appelé Smac, pour seuil minimum d'activité consulaire, consiste à affecter une dotation minimale pour les CCI rurales, leur permettant de fonctionner. Sans quoi, beaucoup d'entre elles seraient emportées par la baisse des ressources.

Lionel ARCE-MENSO avec Flavien OSANNA

CCI 04 : vers la mutualisation des moyens



Daniel Margot, président de la CCI 04.

Photo Le DL/Bernard FALI

« Si nous obtenons une dotation complémentaire de la part de la chambre régionale, pour l'heure raisonnablement envisageable (et dont le montant s'élèverait à 120 000 euros), cela limiterait à 437 000 euros la diminution de la taxe pour frais de chambre (TFC) à absorber par rapport à la ressource fiscale perçue en 2018. Une ressource qui a diminué de 50 % en cinq ans. 2 262 millions d'euros en 2018, 1 705 million d'euros pour l'instant et logiquement avec la manne régionale 1 825 million d'euro », détaille Daniel Margot, président de la CCI 04.

« Pour autant, dans la mesure où la TFC couvre structurellement 80 % de

nos charges de fonctionnement, hors formation, notre CCIT demeure confrontée à une situation compliquée, qui appelle l'adoption d'un plan d'économies portant notamment sur la masse salariale, notre premier poste budgétaire », poursuit-il.

Un avenir encore flou

Depuis la décision du gouvernement de réduire la TFC affectée au réseau des CCIT, neuf postes d'agents statutaires auront été supprimés et un CDD non reconduit, sur un effectif de 38 personnes. « Mais si le gouvernement n'instaure pas un dispositif de compensation pour les 17 CCIT hyper-rurales au travers

du Seuil minimum d'activité consulaire (Smac), nous serons dans l'obligation de procéder à de nouveaux licenciements, ajoute Daniel Margot. Sans dispositif de compensation pour les CCIT hyper-rurales, l'avenir sera compromis, même si nous ne nous résignons pas. Nous étudions un rapprochement avec d'autres CCIT territoriales (Hautes-Alpes, Pays d'Arles et Vaucluse) et explorons la voie de mutualisations avec la CCIR et d'autres CCIT, tout en engageant un processus de transformation dont l'objectif consiste à adapter notre action et notre organisation à ce contexte ».

Bernard FALI